

L'auto-école MARIN propose des formations aux jeunes conducteurs, à la suite de l'obtention de leur permis de conduire.

Procédure .

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque à ne pas éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

- Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route
- Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route

Le programme de la formation

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
1	10 minutes environ	Présentation de la formation	Présentation des objectifs et du déroulement pédagogique Présentation de la formation
2	15 minutes environ	Questionnaire D'auto-évaluation	Se définir en tant qu'individu

3	35 minutes environ	Mise en place de groupe	Les présentations Confrontation d'expérience Découverte de sa singularité Création d'un lien
4	45 minutes environ	Travail sur le questionnaire d'auto-évaluation	Confrontation d'expérience au groupe Découverte du groupe
5	1 heure environ	Perception des risques	Se positionner face aux risques Se confronter à la perception des autres Prendre en compte les différents points de vue

6	1heure 15 environ	Analyses des situations complexes	Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements Prendre conscience des influences du contexte Être conscient des conséquences des décisions prises
8	1 heure environ	Choix de mobilité	Se connaître en tant qu'usager de la route Découvrir des modes de déplacements alternatifs
9	15 minutes environ	Bilan avec prise d'engagement	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe

Seules les auto-écoles disposant du Label de qualité de l'État sont autorisées à vous proposer cette formation.

- L'enseignant présent avec vous lors cette formation a suivi un stage particulier et spécifique afin de pouvoir l'animer et vous fait profiter de toute son expérience.
- La formation n'est pas obligatoire et est basée sur du volontariat.
- La formation s'effectuera sur les véhicules correspondant à la catégorie du 1er permis obtenu (soit B soit A) soit sur un simulateur de conduite dernière génération pour les séquences 5 et 6. (catégorie B)
- Elle doit être effectuée entre les 6ème et 12ème mois qui suivent l'obtention du permis.
- D'une durée de 7 heures, réparties sur une journée.
- Le nombre d'élèves présents est compris entre 6 et 12.
- En cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant apparaître la consommation de produits psychoactifs ou d'alcool ou en cas de non-respect des horaires, vous pourrez être exclus de la formation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé à l'auto-école.
- En début de matinée et d'après-midi, une feuille d'émargement vous sera donnée à signer attestant de votre assiduité.
- En cas de manque d'assiduité, l'attestation de formation ne vous sera pas délivrée.
- Votre auto-école doit déclarer la formation en Préfecture au plus tard 8 jours avant la date prévue. En conséquence, tout désistement dans les 8 jours ouvrés ne pourra donner lieu à un quelconque report ou remboursement, sauf cas de force majeure.
- La formation débutera le matin à 8H30 jusqu'à 12H et reprendra à 13H30 jusqu'à 17h00. Une pause le matin et une pause l'après-midi seront organisées.
- Les fournitures pédagogiques, comprennent tout ce dont vous aurez besoin durant votre formation, notamment l'attestation de formation.

Conditions

- Être détenteur d'un premier permis de conduire après le 01/01/2019.
- Ne pas avoir commis d'infraction donnant lieu à une perte de points
-